

COMITE HYGIENE ET SECURITE 18 AVRIL 2013

La réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité Conditions de Travail du Finistère s'est tenue le 18 avril 2013 à partir de 9h30 dans les locaux du Centre des Finances Publiques de Châteaulin.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation des PV des réunions des 28/06/2012 et 25/10/2012,*
- *Présentation de la note santé, sécurité et conditions de travail,*
- *Présentation du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et PAP (plan annuel de prévention)*
- *Exécution du budget 2012,*
- *Budget 2013,*
- *Questions diverses,*

En ouverture de cette séance plénière, Mme PY, Présidente du CHS-CT, s'est dit atteinte par les propos tenus par une Organisation Syndicale lors de la réunion du 25 octobre 2012.

Lors de cette réunion, en constatant l'absence de l'autorité en charge d'exercer la Présidence du Comité, nous avons émis des réserves quant à l'intérêt réel porté par la responsable départementale sur les questions liées aux conditions de travail.

Pour **FO DGFIP**, il ne s'agissait pas de polémiquer, mais de rappeler simplement que le CHS-CT est l'instance qui doit décliner les obligations de l'Etat en matière de protection de la santé et de la sécurité des agents, et il nous semblait logique que l'autorité chargée de la présider soit présente lors des réunions plénières.

Pour **FO DGFIP**, dans un contexte où les sujets liés aux conditions de travail sont de plus en plus prégnants, il est primordial que les Présidents de CHS-CT prennent toutes leurs responsabilités comme le prévoit la circulaire relative au fonctionnement des CHS-CT des ministères économiques et financier.

FO DGFIP a demandé des précisions sur l'ordre du jour, car dans le cadre des discussions préalables à son élaboration entre la présidente et notre camarade secrétaire du CHS-CT, des demandes avaient été faites par ce dernier mais étaient restées sans réponse.

Nous avons également demandé à la Présidente de faire figurer dans l'ordre du jour, des points qui relèvent obligatoirement des missions du CHS-CT et qui ne doivent pas figurer en questions diverses. Il s'agit des fiches accidents, des comptes-rendus de visites des postes et services, des rapports de l'inspectrice santé et sécurité au travail et des rapports des exercices incendies.

En réponse à notre demande, la Présidente est restée évasive sans nous donner la garantie qu'elle entendait aborder ces points importants...

Approbation des PV des réunions des 28/06/2012 et 25/10/2012 :

L'approbation des PV a été l'occasion de préciser certains éléments de contexte. Notamment, nous avons tenu à ce que des amendements soient apportés sur les deux PV car ils ne traduisaient pas, selon nous, la réalité des débats. Ces derniers, après une tentative de la Présidente de s'opposer à nos propositions d'amendements, ont été approuvés à l'unanimité des votants.

Présentation de la note santé, sécurité et conditions de travail :

La note « Santé, Sécurité et Condition de Travail » constitue la ligne directrice de l'action du CHS-CT pour l'année 2013. Elle se réfère très largement au plan ministériel pluriannuel santé, sécurité et condition de travail. La Présidente a présenté les orientations contenues dans cette note ministérielle.

Elle a ainsi abordé la suppression des défauts de conformité réglementaire à laquelle l'administration s'est engagée et qui constitue la priorité absolue pour les CHS-CT en 2013.

Puis elle a évoqué le développement de la connaissance des risques et est revenue sur la confusion qui existe entre les registres Santé et Sécurité et le DUERP, les premiers étant plus de simples recueils des observations des personnels tandis que le second est un document réalisé sous la responsabilité du chef de service intégrant et évaluant l'ensemble des risques.

Concernant l'évaluation des risques professionnels, un guide et une nouvelle application informatique doivent être mis en œuvre cette année pour mieux répondre à cet objectif de meilleure connaissance des risques.

Une nouvelle mouture du rapport d'activité des CHS-CT est également en cours de rédaction et devra faire l'objet d'un bilan annuel qui sera soumis à l'avis du CHS-CT à l'automne 2013.

Une autre priorité dégagée par la note d'orientation, porte sur la prévention des risques psychosociaux et des troubles musculo-squelettiques. Là aussi, un guide et des outils harmonisés sont en cours d'élaboration.

La circulaire « événement grave » datée du 8 novembre 2012 a été présentée. Il s'agit d'un dispositif d'intervention et de suivi, des agents victimes d'un attentat, d'une agression, ou de tout autre atteinte grave survenus dans le contexte professionnel impactant la santé et la sécurité au travail.

A cette occasion, la Présidente a indiqué que le responsable de la division RH, avait été nommé référent « protection juridique ». Son rôle sera d'accompagner les agents en cas d'agression, violences, menaces ou de mises en causes pénales.

Ce soutien de proximité doit garantir une assistance immédiate aux agents en difficulté, et leur proposer un suivi personnalisé en lien avec les intervenants de la santé notamment. La Chef de pôle RH a précisé que des fiches avaient été communiquées à l'ensemble des services afin d'être affichées dans les accueils. Ce dispositif d'alerte est censé assurer une prise en charge réactive et efficace face à tout type d'incident grave.

Un guide méthodologique sur les enquêtes du CHS-CT sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire est également en cours de validation. En cas de suicide ou de tentative de suicide, le CHS-CT compétent doit systématiquement se prononcer par le vote d'une délibération sur la question de mener une enquête afin d'analyser les conditions de travail de l'agent, et plus largement dans son service.

Ce type d'enquête a pour objectif de permettre aussi l'expression des agents sur la base du volontariat et du respect de l'anonymat.

La note ministérielle met également l'accent sur la prévention des CMR (substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxique). Concernant l'amiante, un guide de prévention fait le point sur l'ensemble des mesures réglementaires en la matière.

Un rappel est également fait sur les conditions d'engagement des crédits du CHS-CT et notamment sur la possibilité de sortir d'une vision strictement annuelle des crédits au profit d'une programmation des engagements de financement au delà de l'année civile.

Concernant les crédits liés au handicap, ils sont susceptibles de renforcer l'action du CHS-CT ou de la suppléer en fonction des sujets abordés.

A l'occasion de cette présentation, la Présidente a évoqué aussi les lettres de missions des différents acteurs en matière de prévention et nous avons souligné que l'Assistant de Prévention de la DDFIP du Finistère avait été désigné « Délégué Départemental à la sécurité ». En réponse à notre observation, la Présidente nous a indiqué qu'elle considérait que les deux missions étaient assez proches et qu'il pouvait donc être utile de les associer en précisant que l'Assistant de Prévention pouvait s'appuyer sur le service du budget. Concernant la proximité des missions, nous partageons ce point de vue mais nous nous interrogeons sur les moyens alloués à l'Assistant de Prévention pour effectuer cette mission supplémentaire.

Pour **FO DGFIP**, cette présentation dense a été l'occasion de nous faire préciser les éléments concernant les différents dispositifs présentés. De notre point de vue, certains d'entre eux devront être adaptés au fil du temps en fonction des situations concrètes qui pourront se produire. C'est le cas notamment de l'articulation du rôle de référent « protection juridique » et du médecin de prévention pour s'assurer de la bonne prise en charge des collègues qui pourraient être victimes d'agressions physiques et/ou verbales voire de mise en cause pénale.

Dans cette note d'orientation ministérielle, ce qui frappe en premier lieu, ce sont les chiffres issus des données répertoriées par les rapports des Médecins de Prévention.

Ils soulignent l'augmentation constante et forte des situations de souffrance au travail, de violences physiques ou verbales et d'états d'épuisement professionnel.

Ces éléments illustrent de manière irréfutable ce que nous dénonçons depuis de nombreuses années, phénomène que l'Administration s'est acharnée longtemps à nier.

Aujourd'hui le constat est sévère, et l'Administration fait notamment de la prévention des risques psychosociaux l'un de ses axes prioritaires.

Cela étant, face à la montée en puissance de ce fléau, il ne suffit pas de multiplier les guides méthodologiques et les circulaires pour contribuer à la réalisation d'actions concrètes susceptibles de supprimer les risques !

Concernant l'engagement de suppression des défauts de conformité réglementaire, nous constatons qu'il constitue une priorité absolue pour les CHS-CT en 2013. **FO DGFIP** est tenté de dire enfin !! mais que de temps perdu car cela fait des années que ces risques primaires aurait dû être supprimés !!

Dans le département du Finistère, l'Administration semble favorable à l'idée de mener une action concernant la sécurité incendie. Nous y sommes très favorables car il existe de nombreuses marges de progression en la matière. Mais nous disons qu'il est nécessaire d'aller plus loin et de faire un état des lieux complet dans tous les services de la DGFIP afin de définir toutes les actions qui seraient utiles de mettre en œuvre.

Sur la confusion qui est faite entre les registres santé et sécurité et le DUERP, nous estimons qu'une discussion peut être menée sur leur contenu. Pour autant, ce débat ne doit en aucun cas conduire à mettre en doute la parole des agents car les risques qu'ils mentionnent sont des réalités vécues au quotidien et qui finissent par détruire la santé de certains d'entre eux.

FO DGFIP met en garde l'Administration contre toute tentative visant à minimiser les mentions d'alerte figurant dans ces documents et devant servir à l'évaluation et au recensement des risques professionnels.

Concernant le caractère singulier des crédits du CHS-CT qui ont pour vocation de produire des actions de prévention en matière de santé, sécurité et conditions de travail, **FO DGFIP** considère qu'il est intéressant d'envisager une démarche pluri-annuelle de leur consommation.

Nous avons d'ailleurs souligné ces contraintes calendaires qui restreignent les possibilités d'action et nous sommes à même de faire des propositions sur le sujet notamment sur la question des formations proposées par le CHS-CT dont la programmation au dernier trimestre limite les disponibilités offertes aux agents.

Pour **FO DGFIP**, il paraît également utile que soit précisé les modes de financement liés au maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le cadre des différentes prestations prises en charge par les Directions ou par les CHS-CT mais aussi par la cellule d'insertion des personnes handicapées.

Présentation du DUERP :

En préambule sur ce point, **FO DGFIP** a rappelé à la Présidente, que le CHS-CT doit obligatoirement émettre un avis formel sur le DUERP et sur le programme annuel de prévention.

Concernant le DUERP, nous avons demandé et obtenu qu'un avis soit rédigé en intégrant les éléments suivants :

- « l'Administration doit être vigilante sur le fait que l'ensemble des services et les agents participent à la démarche. Dans le Finistère, 3 services n'ont pas rédigé ce document ».
- « Si l'Administration, par différents dispositifs, tente de lutter contre la dégradation des conditions de travail, elle y contribue fortement par ailleurs en supprimant des effectifs et en mettant en œuvre des mesures de restriction budgétaire. La charge de travail de plus en plus lourde voire insupportable n'est pas sans incidence sur la santé des agents. L'informatique insuffisamment renouvelé ou l'entretien des bâtiments de plus en plus aléatoire contribuent à rendre les conditions de travail de plus en plus difficiles dans les services. »

Présentation du plan annuel de prévention :

Nous avons demandé que notre avis exprimé dans le cadre du DUERP et qui pose la question des moyens budgétaires soient aussi déclinés pour le Plan Annuel de Prévention

Rappelons que ce PAP constitue l'engagement de la DDFIP en matière de mesures concrètes touchant à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Nous avons pris acte que l'Administration tenait à s'engager dans une politique d'amélioration de la prévention de la sécurité incendie.

Exécution budgétaire 2012 :

L'exécution budgétaire de l'année 2012 a été présentée. Elle nous a permis de constater que les crédits avaient été entièrement utilisés conformément au vote du CHS-CT. En réponse à notre question, la Secrétaire Animatrice nous a précisé que des intérêts moratoires demeuraient à la charge du budget.

L'Administration s'est engagée à nous en communiquer les montants ultérieurement afin d'en mesurer l'impact sur le budget 2013.

Budget 2013 :

D'emblée la Présidente du CHS-CT, a précisé que la Directrice départementale attendait un accord de principe des représentants des personnels sur les actions à mener par le CHS-CT en 2013 et qu'en cas de désaccord elle n'entendait pas les mener à bien ! ..

Poser un tel ultimatum aux représentants du personnel dans une instance où le souci de dialogue et la recherche de consensus doivent trouver tout leur sens, nous paraît révélateur du fait que la Présidente ne semble pas avoir pris la mesure des modalités de fonctionnement du dialogue social qui prévaut en CHS-CT.

Dans l'exercice de leurs mandats, il est tout à fait légitime que les représentants du personnel souhaitent engager le débat sur les dépenses envisagées par le CHS-CT et notamment s'assurent de l'exemplarité de l'emploi des crédits budgétaires. Dans ce domaine, le rôle du Président doit être de s'efforcer de parvenir à des solutions consensuelles.

Tel n'a pas été le cas malheureusement le 18 avril dernier car la Présidente du CHS-CT a préféré traiter par une fin de non recevoir les demandes des représentants des personnels, n'hésitant pas à déformer voire à ridiculiser leurs propos !

Ce comportement inacceptable pose bien évidemment un problème quant à la tenue d'un dialogue social responsable, et sur le fond cela tend à démontrer que la Présidente du CHS-CT n'a pas appréhendé les enjeux de la nécessaire concertation en matière de santé, sécurité et conditions de travail, pourtant maintes fois répétés par les Ministres et les Directeurs Généraux successifs.

Concernant les méthodes de travail, le moins que l'on puisse dire c'est que la Présidente n'a pas fait preuve de plus d'ouverture en la matière.

Suite à l'adoption des nouvelles règles de fonctionnement des CHS-CT et à l'extension de leur champ de compétences aux conditions de travail, il est de notre point de vue indispensable de prendre le temps de mettre en place les outils nécessaires pour appréhender ces nouveautés.

Nous avons donc proposé la tenue de plusieurs groupes de travail pour faire le bilan et tirer des enseignements sur des sujets importants tels que, les visites de postes, les fiches navettes, les fiches accidents de services.

En réponse à nos propositions, la Présidente s'est montrée très réservée sur la tenue de ces groupes de travail tout en soulignant qu'elle ne souhaitait pas non plus tenir des réunions plénières qui s'éternisent... !!

Conséquence de cette absence de dialogue social, les représentants des personnels n'avaient pas d'autres solutions que de demander l'ajournement du CHS-CT.

FO DGFIP considère qu'il est nécessaire de créer les conditions d'un véritable dialogue social ou les représentants de personnels sont pleinement respectés dans l'exercice de leur mandat. Nous invitons la Présidente du CHS-CT à méditer sur ce sujet, pour qu'à l'avenir, le CHS-CT puisse enfin travailler de manière constructive et apaisée.

REPRESENTANTS FO DGFIP AU CHS-CT : Florence JAVELOT (Trésorerie de Landivisiau), Michelle GALLY (Trésorerie de Brest BMO) ; Didier KERDONCUFF (SIE Châteaulin).

N'HESITEZ PAS A CONTACTER VOS REPRESENTANTS

**FO DGFIP ET A LEUR TRANSMETTRE VOS REMARQUES ET PROBLEMES
AFIN QU'ILS PUISSENT DEFENDRE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL.**

VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR – N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE

BULLETIN d'ADHESION



NOM : Prénom :

Grade : Indice Quotité travail

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Finistère.

Fait à le